

TWIRLING LA PARISIENNE

Association loi 1901

Responsable :

Betty PEIGNELIN

Coordonnées :

06.72.79.30.31

twirlinglaparisienne@hotmail.fr

<https://twirlinglaparisienne.fr>



Règlement de la rencontre "Les formidables talents de la FSCF" (Fédération Sportive et Culturelle de France)

Article 1: Présentation et déroulement de la rencontre

L'association Twirling La Parisienne, en collaboration avec le Comité régional d'Ile de France de la FSCF, et avec le soutien de l'OMS 17 (Office du Mouvement Sportif du 17^{eme} de Paris) et le Comité Départemental de la FSCF, organise la 3^{eme} édition du concours de talents amateurs "Les Formidables talents de la FSCF", Dimanche 7 avril 2024 entre 9h00 et 18h00.

Cette scène est ouverte aux talents divers et variés: chants, danse, cirque, sports, acrobaties, magie, couture, peinture, activités émergentes de toutes sortes ...

- Un temps de répétition sera proposé
- Un stand de restauration sera proposé pour le déjeuner
- L'ordre de passage des participants sera déterminé par tirage au sort et se déroulera par ordre alphabétique.
- Le concours se clôturera par la remise des récompenses.

Le thème proposé pour cet événement est **l'Ecologie**.

Article 2: Conditions de présentation à la rencontre

Les formidables talents de la FSCF est une rencontre sportive et culturelle ouverte à tous, adhérents à la FSCF, à l'OMS 17 ou non, sans critère d'âge.

L'inscription est obligatoire et gratuite.

Article 3: Droit d'entrée

Fidèle à ses valeurs d'entraide et de solidarité, l'association ne fait pas payer de participation. en revanche un don en nature en guise de droit d'entrée sera demandé à chaque participant et spectateur (cela pourra être denrées alimentaires, des vêtements, des produits d'hygiène ou de beauté ...). cette récolte bénéficiera à une association partenaire.

Article 4: Inscription

Le bulletin d'inscription est à renvoyer par mail (twirlinglaparisienne@hotmail.fr) au plus tard le Dimanche 10 mars 2024.

Article 5: Modalités d'inscription

Chaque association peut présenter autant de talents qu'elle le souhaite.

Les talents pourront se présenter, seuls, en duo ou en groupe.

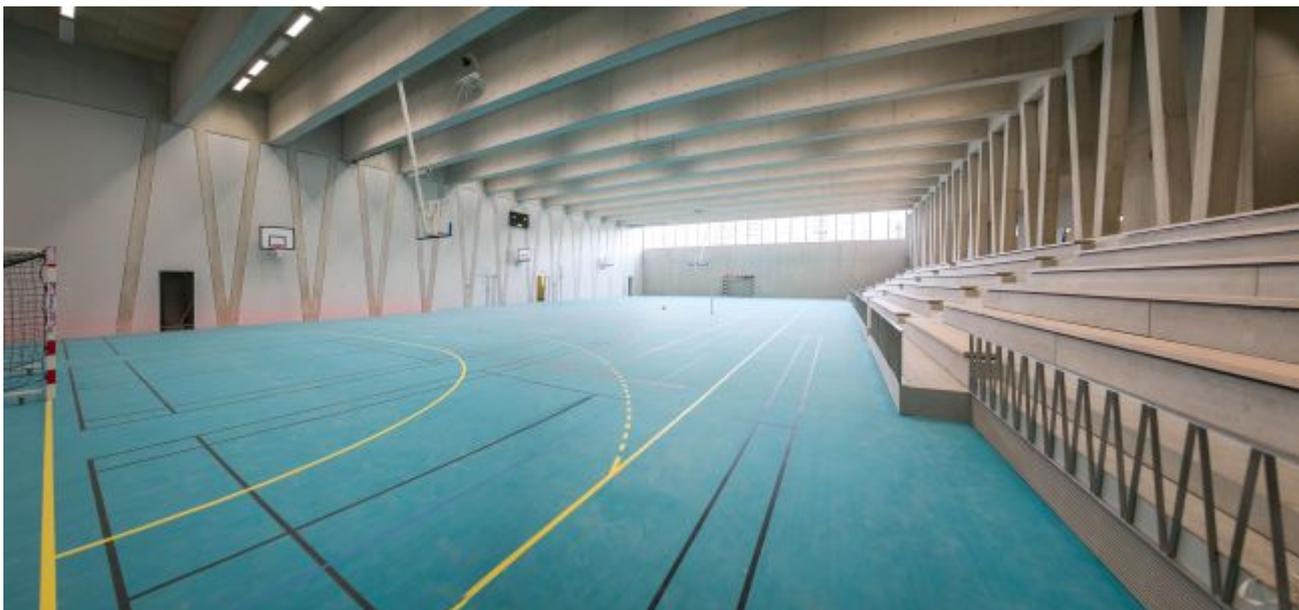
Chaque talent ne peut présenter qu'une seule prestation.

Chaque talent présentera le numéro de son choix, en tenue de scène de son choix.

La prestation ne pourra excéder 5 minutes.

Article 6: Matériel et accessoires

Les formidables talents de la FSCF se dérouleront dans un gymnase type C avec gradins, au complexe sportif Alexandre Lippmann au 36 rue Mstislav Rostropovitch, 75017 Paris



En cas de besoin de matériel spécifique, il est nécessaire de prendre contact avec l'association organisatrice de la possibilité d'obtenir ce matériel. Le cas échéant, le talent devra fournir son propre matériel nécessaire.

Article 7: Critères de jugement

Le jury sera composé de 4 à 6 personnes d'horizons variées: représentants de la FSCF (cadre technique national, comité régional d'Ile de France, Comité départemental Paris) de l'Office du mouvement Sportif du 17ème de Paris, représentant de l'association partenaire, professionnel du milieu artistique complété par une personne du public volontaire, tirée au sort (le jury surprise)...

Les talents seront départagés par les membres du jury, selon les critères de jugement suivant:

Critère	Descriptif	Nombre points
Originalité	Est ce que le talent est original, recherché, personnalisé?	/10
Emotion	Est ce que l'interprétation du talent a transmis de l'émotion?	/10
Présence sur scène	Est ce que le talent est à l'aise sur scène?	/10
Maîtrise	Est-ce que la discipline semble bien maîtrisée, réalisée ?	/10
Spectaculaire	Quel est le niveau de difficulté ?	/10
Thème artistique	Comprend t-on l'histoire racontée à l'aide des éléments artistiques (musique, costumes, maquillage ...)	/10
Thème proposé: l'Ouverture	Le thème "écologie" est t-il présent ? (par la composition du groupe, la musique, l'histoire racontée, les tenues...)	/10
Impression générale	Est t-on "embarqué" dans la prestation?	/10
Esprit d'équipe/ de groupe	Les différents éléments du groupe interagissent ensemble? sont-ils synchronisés? tous participent de façon équitable?	/10
<u>Sous-note</u>		
Pour les talents solos, la sous note sur 80 sera rapporté par coefficient à 90 pour s'harmoniser avec les groupes		/ 90
<u>Buzzer en or</u>		
Chaque membre du jury a la possibilité d'accorder 10 points supplémentaires à son coup de cœur personnel. Chaque jury ne peut accorder ce coup de cœur qu'une seule fois.		+ 10
TOTAL		/ 100

Le jury départagera **un TOP 3** qui se verra attribuer d'une coupe.

Le prix de l'association sera attribué à l'association qui aura récolté le nombre le plus important de points cumulés avec tous ses talents proposés.

Enfin le public pourra aussi voter pour son talent préféré, et élire **le coup de cœur du public**. Pour cela un bon de vote sera remis à chaque personne présente lors de la réception des dons en nature pour l'association partenaire. Chaque personne pourra noter sur ce bon de vote et déposer son vote dans une urne dédiée, qui sera dépouillée en fin de journée, avant la remise des récompenses.

Article 8: Mesures sanitaires

Il est demandé à chaque personne présente de respecter les règles en vigueur le 17 avril prochain: pass sanitaire ou vaccinal, distanciation physique, port du masque et de lavage de mains... etc. Selon le contexte sanitaire du moment.

Article 9: Litiges

Aucune contestation ne sera acceptée.

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Cette acceptation est manifestée par l'action du participant dès lors qu'il valide son formulaire d'inscription. Toute infraction aux dispositions du présent règlement édicté par l'organisateur peut entraîner l'exclusion du candidat contrevenant et ce, à la seule volonté de l'organisateur lui-même sans mise en demeure préalable. Dans ce cas, le contrevenant ne peut prétendre à aucune indemnité d'aucune sorte.

L'organisateur, se réserve le droit de prendre toutes les dispositions nécessaires pour régler au mieux les litiges découlant de cas non prévus par le règlement.

Dans le cas où le concours ne pourrait avoir lieu, les candidats ne pourront exercer aucun recours contre l'organisateur.

Tout candidat ne respectant pas un des différents articles du présent règlement se verra éliminé de la rencontre.